

**CODIFICATION ADMINISTRATIVE DU RÈGLEMENT 371 DE  
L'EX-VILLE DE JONQUIÈRE AYANT POUR OBJET DE  
MODIFIER LE NOM DE CERTAINES RUES DE JONQUIÈRE ET  
DE DÉCRÉTER UN NOUVEAU SYSTÈME  
DE NUMÉROTATION CIVIQUE**

**AVERTISSEMENT**

Le présent document constitue une codification administrative du règlement 371 adopté par le conseil municipal de l'ex-ville de Jonquièrre et modifié par le conseil municipal de la Ville de Saguenay.

Cette codification intègre les modifications apportées au règlement 371 de l'ex-ville de Jonquièrre.

Cette codification doit être considérée comme un document de travail facilitant la consultation du règlement 371 de l'ex-ville de Jonquièrre en y intégrant les modifications qui lui ont été apportées.

S'il y a divergence entre la présente codification administrative et le contenu du règlement 371 de l'ex-ville de Jonquièrre ou de ses règlements modificateurs, le texte original adopté et en vigueur est celui qui prévaut.

Liste des règlements pris en considération aux fins de cette codification administrative :

<b>Numéro du règlement</b>	<b>Adoption</b>	<b>Entrée en vigueur</b>
Règlement 371 de l'ex-ville de Jonquièrre (r. 371)	23 novembre 1981	25 novembre 1981
VS-2003-9	17 mars 2003	19 mars 2003

VILLE DE JONQUIÈRE  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO TROIS CENT SOIXANTE-ET-ONZE  
(371) AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE NOM DE  
CERTAINES RUES DE JONQUIÈRE ET DE DÉCRÉTER UN  
NOUVEAU SYSTÈME DE NUMÉROTATION CIVIQUE

---

Règlement numéro trois cent soixante-et-onze (371) passé et adopté à une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Jonquièrre tenue le 23 novembre 1981.

## PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> janvier 1975, la Ville de Jonquière a été constituée suite à la fusion des cités de Jonquière et de Kénogami, de la Ville d'Arvida et de la Paroisse Saint-Dominique-de-Jonquière, conformément à la Loi concernant certaines municipalités de l'Outaouais et du Haut-Saguenay (chapitre 88 des Lois de 1974);

CONSIDÉRANT que suite à cette fusion, il y a duplication de noms de rues à l'intérieur de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette duplication est source d'une confusion certaine au sein de l'administration et de la population et que la Ville entend corriger cette situation;

CONSIDÉRANT que la Ville a, le 8 décembre 1975, aux termes de la résolution CP-75-524, créé un comité de toponymie avec mandat d'élaborer une solution à ce problème;

CONSIDÉRANT que la Ville a mis sur pied, dans le cadre du Programme d'aide aux travailleurs (P.A.T.), un projet intitulé « Changement de noms de rues et de numéros civiques et révision de certains plans de la Ville » pour concrétiser les objectifs du comité de toponymie;

CONSIDÉRANT que les personnes chargées de ce travail ont élaboré, en accord avec les principes décrétés par la Commission de toponymie provinciale et de concert avec cette dernière un document de travail où sont consignées les modifications à apporter;

CONSIDÉRANT que le comité de toponymie a déposé auprès du comité d'urbanisme et d'environnement le 1<sup>er</sup> septembre 1981, un dossier soumettant les modifications de noms de rues et des numéros civiques à réaliser à l'intérieur de la Ville;

CONSIDÉRANT que le conseil a par sa résolution CP-81-590 du 26 octobre 1981 entériné ledit rapport;

CONSIDÉRANT que pour donner suite aux recommandations du comité de toponymie et du Comité d'urbanisme et d'environnement, il y a lieu d'adopter un règlement pour décréter les changements à apporter pour modifier certains noms de rues et l'ensemble des numéros civiques dans le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville sous l'autorité de l'article 415 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre c-19) a le pouvoir de faire semblables modifications;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné selon la Loi à la séance du 9 novembre 1981;

À CES CAUSES, il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Il est référé au titre et au préambule du présent règlement pour valoir comme s'ils étaient ici récités au long.

r. 371, a.1;

## SECTION – 1 ODONYMES

ARTICLE 2. Les rues dont les noms sont dupliqués, homonymes ou non encore désignés dont par le présent modifiés ou décrétés conformément au tableau suivant :

### A) SECTEUR ARVIDA :

<u>ANCIEN NOM</u>	<u>NOUVEAU NOM</u>	<u>SIGNIFICATION OU MOTIF</u>
Albanel	Labrecque	La rue Albanel étant le prolongement de la rue Labrecque
Bégin	Saucier	(Edouard) Pionnier de l'ancienne municipalité d'Arvida
Bergeron	Bourdeau	(Napoléon) Pionnier de l'ancienne municipalité d'Arvida
Blough	Neilson	La rue Blough étant le prolongement de la rue Neilson
Boulevard Saint-Jean	Boulevard du Saguenay	Les boulevards Saint-Jean et Taschereau et la Route 372 étant le prolongement du boulevard Saguenay à Chicoutimi
Boulevard Taschereau	Boulevard du Saguenay	Les boulevards Saint-Jean et Taschereau et la Route 372 étant le prolongement du boulevard Saguenay à Chicoutimi
Boulevard Saint-Louis	Launière	Lac du Parc des Laurentides
Brassard	Dequen	(Jean) Missionnaire et découvreur du Lac Saint-Jean
Cantin	Des Îlets	Lac du Parc des Laurentides
Cabot	Hocquart	(Gilles) Intendant de la Nouvelle-France de 1729 à 1748 et explorateur du Saguenay

Chabot	Drouin	(Paul H.) Premier secrétaire-trésorier de l'ancienne municipalité d'Arvida durant les années 1927 et 1928
Croft (E-O)	Tourangeau	Lac du Parc des Laurentides
De Champlain	Savane	Lac du Parc des Laurentides
De l'École	Edison	(Thomas) Inventeur américain, notamment du télégraphe et du phonographe
Des Sapins	Hudon	(Elie) Un des premiers défricheurs de la Rivière-aux-Sables
Downing	Vaudreuil	La rue Downing étant le prolongement de la rue Vaudreuil
Duval	Franchère	Lac du Parc des Laurentides
Fortin	Guillaume	En l'honneur de Guillaume Tremblay élu commissaire d'école le 29 juin 1928
Harvey	Chaudière	Lac du Parc des Laurentides
Hébert (S de Dubose)	Whitaker	(J.A.) Echevin de l'ancienne municipalité d'Arvida du 31 juillet 1928 au 1 <sup>er</sup> octobre 1930
Jean	Tardif	(Paul-Emile) Pionnier de l'ancienne municipalité d'Arvida
Jetté (N-S)	Fiset	(Sir Eugène) Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec de 1939 à 1950
Jolliet	Juchereau	(Nicolas... de St-Denys) Colon et aide des missionnaires du Saguenay
Lapointe	Lafrance	(J.A.) Pionnier de l'ancienne municipalité d'Arvida
Lorrain	Vallerand	(J.A.) Un des premiers commissaires d'école élu de l'ancienne municipalité d'Arvida

Lorraine	Geoffrion	(Aimé) Avocat et parrain du projet initial de la construction d'une usine d'aluminium
Melançon	Burma	La rue Melançon étant le prolongement de la rue Burma
Mellon	De Neuville	Lieu d'un débarquement et d'une bataille en France
Notre-Dame	Lalonde	Lac du Parc des Laurentides
Pedneault	Dion	(Emile) Premier professeur laïc de la Commission scolaire d'Arvida
Hunt	Powell	La rue Hunt étant le prolongement de la rue Powell
Racine	Postras	(Albert) Pionnier de l'ancienne municipalité d'Arvida
Radin	La Traverse	(R.E.) Secrétaire-trésorier de l'ancienne municipalité d'Arvida de 1928 à 1943
Rang Saint-Antoine	Chemin de la Réserve	Le rang Saint-Antoine étant le prolongement du chemin de la Réserve
Route 372	Boulevard du Saguenay	Les boulevards Saint-Jean et Taschereau et la route 372 étant le prolongement du boulevard Saguenay à Chicoutimi
Ruelle des Baumiers	Ruelle Edison	Ruelle desserte de la rue Edison
Ruelle des Bouleaux	Apica	Mont du Parc des Laurentides
Ruelle des Cèdres	Ruelle Wöhler	Ruelle desserte de la rue Wöhler
Ruelle des Chênes	Mécatina	Mont du Comté Saguenay
Ruelle des Érables	Ruelle Faraday	Ruelle desserte de la rue Faraday
Ruelle des Noyers	Valin	Mont du Comté Chicoutimi
Ruelle des Ormes	Severson	Mont du Comté Chicoutimi
Ruelle des peupliers	Catilan	Mont du Comté Chicoutimi

Ruelle des Pins	Ruelle Normandie	Ruelle desserte de la rue Normandie
Ruelle des Saules	Marion	Mont du Parc des Laurentides
Saint-André	Saint-Stanislas	Patron de la Pologne
Saint-Antoine	Saint-Amand	Évêque de Maëstricht, apôtre des Flandres et du Hainault
Saint-Boniface (E-O entre les rues Saint-Philippe et Sainte-Marie)	Sainte-Marie	La rue Saint-Boniface (E-O) étant le prolongement de la rue Sainte-Marie
Saint-Clément	Saint-Colomban	Moine et prédicateur irlandais, compagnon de Saint-Gall
Saint-Eugène	Charland	Lac du Parc des Laurentides
Saint-Jean-Baptiste	Sainte-Emilie	Nom d'une région de l'Italie continentale
Saint-Joseph	Saint-Régis	Jésuite français et évangéliste
Saint-Michel (du côté O de la rue Saint-Philippe)	Sainte-Marie	La rue Saint-Michel étant le prolongement de la rue Sainte-Marie
Saint-Pierre	Saint-Sava	Patron des Yougoslaves
Simonds	Drake	La rue Simonds étant le prolongement de la rue Drake
Truchon	Batiscan	Lac du Parc des laurentides
Volta	Lavoisier	La rue Volta étant le prolongement de la rue Lavoisier
Wake	Berthier	La rue Wake étant le prolongement de la rue Berthier

## B) SECTEUR JONQUIÈRE :

ANCIEN NOM

NOUVEAU NOM

SIGNIFICATION OU MOTIF

Beuvais (section N-S raccordant à l'extrémité E de la rue de l'Auvergne)	De la Guyenne	Province de France
Boulevard du Centenaire	Boulevard Harvey	L'ancien boulevard du Centenaire correspondant au boulevard Harvey
Bourassa	Des Pyrénées	Province de France
Chemin Saint-Dominique	Saint-Dominique	Le chemin Saint-Dominique étant le prolongement de la rue Saint-Dominique
Chemin Saint-Georges	Boulevard Harvey	L'ancien chemin Saint-Georges correspondant au boulevard Harvey
Deschênes	Des Récollets	Congrégation venue évangéliser la région
De la Moselle (section N-S)	De la Guyenne	Province de France
De la Normandie	Des Flandres	Province de France
De Poitiers (section N-S)	De la Corse	Province de France
Des Érables	Chesnier	(J.Olivier) Médecin réputé de Saint-Eustache
Des Ormeaux	Beaudry	(Abbé) obtint la concession de Jonquière en 1848
Des Peupliers	Soucy	(philomène) première institutrice de Jonquière
Dollard (section raccordant à la rue Saint-Dominique)	Goupil	(René) chirurgien, martyr
Du Mans (section N-S)	De la Corse	Province de France
Lamarche	Dablon	(Claude) jésuite, explorateur qui a remonté le Saguenay en 1661
Lasalle	Bougainville	Navigateur français qui accompagnait Montcalm au Canada (1729-1811)

Louis-Hébert	Bruchési	(Jean) historien, professeur d'histoire du Canada à l'université de Montréal
Maisonneuve	Du Vieux-Pont	La rue Maisonneuve étant le prolongement de la rue du Vieux-Pont
Maltais	Bourdon	(Jean) explorateur
Marquette	De la Montagne	La rue Marquette étant le prolongement de la Montagne
Melançon	De la Peltrie	Fondatrice des Ursulines
Monseigneur-Larouche	Leblanc	(Emile) Maire de l'ancienne cité de Jonquière de 1920 à 1922
Pie-XII (N boulevard Harvey)	Gagné	(Damase) Maire de l'ancienne cité de Jonquière de 1908 à 1910
Saint-Denis	Lavallée	(Calixa) auteur de l'hymne national du Canada
Saint-François	Gauthier	(Trefflé) Maire de l'ancienne cité de Jonquière de 1922 à 1930
Saint-Isidore	Archambault	Ancien nom du quartier situé derrière l'Église St-Georges, du nom de l'entrepreneur qui l'a ouvert
Saint-Joseph	Montpetit	(Edouard) économiste, professeur de droit économique à l'université de Montréal
Saint-Jules (O de Saint-Hubert)	Vincent	(Lucien) Maire de l'ancienne cité de Jonquière de 1940 à 1942
Saint-Léandre (E de Nelson)	Massey	(C. Vincent) gouverneur du Canada de 1952 à 1959
Saint-Léon (E de Saint-Hubert)	Béliveau	(Juliette) femme de théâtre
Saint-Louis-de-France	Jodoin	(Mariona) première femme canadienne française à accéder au Sénat

Sainte-Marie (N de boulevard Harvey)	Perrier	(Hector) juge de la Cour Supérieure, défenseur de l'obligation de la fréquentation scolaire et du droit de vote pour les femmes
Sainte-Marie (S du boulevard Harvey)	Guévremont	(Germaine) écrivain québécois
Saint-Octave	Bourgeois	(Marguerite) fondatrice de la congrégation Notre-Dame
Saint-Philippe	Ozanne	Épouse du premier Tremblay dans la province de Québec
Vanier	Le Gardeur	La rue Vanier étant le prolongement de la rue Le Gardeur
Versailles	Mousseau	La rue Versailles étant le prolongement de la rue Mousseau

Rues nouvelles :

<u>DESCRIPTION</u>	<u>NOM</u>	<u>SIGNIFICATION OU MOTIF</u>
Rue commençant à l'extrémité N de la rue de la Recherche	De l'Énergie	Associé au système de noms de rues identifiant diverses activités de l'industrie
Rue à l'E et parallèle à la rue de la Recherche, située dans le Parc industriel	De la Métallurgie	Associé au système de noms de rues identifiant diverses activités de l'industrie

C) SECTEUR KÉNOGAMI :

<u>ANCIEN NOM</u>	<u>NOUVEAU NOM</u>	<u>SIGNIFICATION OU MOTIF</u>
Bégin	Boullé	(Hélène) épouse de Samuel de Champlain

Boulevard Taschereau	Boulevard du Saguenay	Le boulevard Taschereau, la Route 372 et la rue Laval étant le prolongement du boulevard Saguenay à Chicoutimi
Chemin Saint-André (section N-S, du chemin d'accès à l'usine Price jusqu'à la rue Nelson)	Saint-Jean-Baptiste	Le chemin Saint-André étant le prolongement de la rue Saint-Jean-Baptiste
Côte Lapointe	Price	La côte Lapointe étant le prolongement de la rue Price
Des Buissons	Marc-Aurèle	(Fortin) peintre québécois
Elm	Fluhman	(Dr. Emile) Maire de l'ancienne cité de Kénogami de 1915 à 1919
Labrecque	Ozanne	Épouse du premier Tremblay dans la province de Québec
Lacroix	Beauséjour	Fort Beauséjour construit en 1750 par la Corne et St-Ours sur l'isthme de Chignectou, dans l'Acadie française
Lamarche	Ouimet	Surintendant de l'instruction publique de 1867 à 1873
Laurier	Saint-Hubert	La rue Laurier étant le prolongement de Saint-Hubert
Laval	Boulevard du Saguenay	Le boulevard Taschereau, la Route 372 et la rue Laval étant le prolongement du boulevard Saguenay à Chicoutimi
Maple	Perron	La rue Maple étant le prolongement de la rue Perron
Oak	De l'Acadie	En hommage aux nombreux Acadiens venus s'installer à Kénogami, Jonquièrre et Arvida
Piedmont	Legendre	(Napoléon) avocat et écrivain membre fondateur de la Société Royale (1841-1907)

Ruelle du Pont	Saint-Camille	La ruelle du Pont étant le prolongement de la rue Saint-Camille
Ruelle Lévesque	Viens	(Thomas) sénateur à Ottawa
Sainte-Anne	Saint-Henri	La rue Sainte-Anne étant le prolongement de la rue Saint-Henri
Saint-Antoine	Senneville	Lieutenant du régime de Langue doc de l'armée de Montcalm
Sainte-Cécile	Lanctôt	(Gustave) écrivain, directeur des archives nationales
Saint-Jean	Bradet	(J.O.) maire de l'ancienne municipalité de Kénogami de 1944 à 1950 et de 1954 à 1961
Sainte-Thérèse	De Montfort	La rue Sainte-Thérèse étant le prolongement de la rue Montfort
Villeneuve	Bésy	Chûte à Bésy, devenue barrage Caron

D) SECTEUR PAROISSE :

<u>ANCIEN NOM</u>	<u>NOUVEAU NOM</u>	<u>SIGNIFICATION OU MOTIF</u>
Belley	Sorel	En l'honneur de Cécile Sorel, comédienne (1873-1966)
Boily	Groulx	(Lionel) prêtre, écrivain
Deschênes	Boulevard Mellon	La rue Deschênes étant le prolongement du boulevard Mellon
De la Pointe	De la Rivière	En raison de la proximité de la Rivière-aux-Sables
Pie-X	Hémon	(Louis) écrivain, auteur du roman Maria Chapdelaine
Pie-XI	De l'Orée	Rue située à l'orée des bois
Pie-XII	Châteauguay	La rue Pie-XII étant le prolongement de la rue Châteauguay
Rang Saint-André	Chemin Saint-André	Le rang Saint-André étant le prolongement du chemin Saint-André

Rang Sainte-Anne	Mathias	Le rang Sainte-Anne étant le prolongement de la rue Mathias
Rang Saint-Antoine (O, canton Kénogami)	Chemin Saint-André	Le rang Saint-Antoine (O) étant le prolongement du chemin Saint-André
Rang Saint-Abel	Chemin Saint-Abel	Un chemin étant une voie rurale partant d'un milieu urbain
Rang Saint-Benoît	Chemin Saint-Benoît	Un chemin étant une voie rurale partant d'un milieu urbain
Rang Saint-Charles	Rue Saint-Dominique	Le rang Saint-Charles étant le prolongement de la rue Saint-Dominique
Rang Saint-Dominique	Rue Saint-Dominique	Le rang Saint-Dominique étant le prolongement de la rue Saint-Dominique
Rang Saint-Isidore	Chemin Saint-Isidore	Un chemin étant une voie rurale partant d'un milieu urbain
Rang Saint-Jean-Baptiste	Rue Saint-Jean-Baptiste	Le rang Saint-Jean-Baptiste étant le prolongement de la rue Saint-Jean-Baptiste
Rang Saint-Pierre	Chemin Saint-Damien	Promoteur du clergé
Rang Saint-Thomas	Chemin Saint-Eloi	Patron des horlogers et des charrons
Rang Saint-Wilbrod	Chemin Saint-Wilbrod	Un chemin étant une voie rurale partant d'un milieu urbain
Saules	Chalifour	(Georges) nom d'un ancien propriétaire du lot où se retrouve la rue Saules
Simard	Lavigne	(E.T.) musicien québécois (1851-1909)
Tremblay	Jeune-Homme	Surnom de l'aïeul des Tremblay qui possèdent des terres environnantes

Rue nouvelle :

DESCRIPTION

NOM

SIGNIFICATION OU MOTIF

Chemin d'accès à la  
piste Pré-Vert

Alexis-Le-Trotteur

En hommage à Alexis Tremblay dit  
le trotteur

Le tout en conformité avec le plan numéro 1142 de la Ville de Jonquière.

---

r. 371, a.2;

ARTICLE 3. a) En accord avec les règles relatives à l'aménagement odonymique, telles que décrétées par la Commission de Toponymie du Québec, la syntaxe de même que l'orthographe de certains de noms de rues sont modifiés comme suit, savoir :

ANCIENNE

NOUVELLE

Beauvais, rue

Beauvais, rue de

Bosquet, rue

Bosquet, rue du

Barette, rue

Barrette, rue

Bréboeuf, rue

De Bréboeuf, rue

Calais, rue

Calais, rue de

Centre, rue

Centre, rue du

Champlain, rue

Champlain, rue de

Courcelles, rue

Courcelles, rue de

Coventry, rue

Coventry, rue de

De Lafayette, rue

De La Fayette, rue

Dieppe, rue

Dieppe, rue de

Du Buisson, rue

Dubuisson, rue

Étudiants, boulevard des

Étudiants, rue des

Frontenac, rue

De Frontenac, rue

Kitimat, rue

Kitimat, rue de

King-George, rue

Roi-Georges, rue du

Lachine, rue

Lachine, rue de

La Salle, rue

De La Salle, rue

La Vérendrye, rue

La Vérendrye, rue de

Lemans, rue

Mans, rue du

Long-Sault, rue	Long-Sault, rue du
Lyon, rue	Lyon, rue de
Mgr. Bégin, rue	Monseigneur-Bégin, rue
Mgr. Laval, rue	Monseigneur-Laval, rue
Mgr. Plessis, rue	Monseigneur-Plessis, rue
Montcalm, rue	De Montcalm, rue
Montfort, rue	Montfort, rue de
Normandie, rue	Normandie, rue de
Oerstedt, rue	Oersted, rue
Orléans, rue	Orléans, rue d'
Ortona, rue	Ortona, rue d'
Père-Lalemant, rue	Père-Lalemant, rue du
Radin, chemin	Radin, rue
Régina, rue	Régina, rue de
Rivière-aux-Sables, boulevard	Rivière-aux-Sables, rue de la
Salaberry, rue	De Salaberry, rue
Sts-Anges, rue	Saints-Anges, rue des
Verchères, rue	Verchères, rue de

b) Les odonymes ayant pour objet les noms de saints ne doivent pas être abrégés (ex : on doit lire Saint-Adrien et non pas St-Adrien)

---

r. 371, a.3;

## SECTION II – NUMÉROTATION

ARTICLE 4. Tous les bâtiments, immeubles et maisons construits dans les limites de la Ville sont dotés de nouveaux numéros civiques, selon la méthode ci-après décrite et en conformité avec le plan 1143 de la Ville de Jonquière.

---

r. 371, a.4;

ARTICLE 5. La désignation des numéros civiques des rues courant dans une orientation générale Nord-Sud se fait à partir du numéro 100 au point le plus au Nord du territoire et ce, jusqu'à la limite Sud du territoire.

---

r. 371, a.5;

ARTICLE 6. Pour les rues courant dans une orientation générale Est-Ouest, la numérotation débute au point le plus à l'Est par le numéro 1980 pour se continuer jusqu'à la limite Ouest du territoire.

---

r. 371, a.6;

ARTICLE 7. Les numéros pairs sur une rue doivent être tous du même côté, il en est de même pour les numéros impairs.

Dans le cas des rues ayant une orientation générale Nord-Sud les numéros pairs sont du côté Ouest alors que les numéros impairs sont du côté Est.

Pour les rues ayant une direction générale Est-Ouest, les numéros pairs sont du côté Nord et les numéros impairs du côté Sud.

---

r. 371, a.7;

ARTICLE 8. *(Abrogé).*

---

r. 371, a.8; VS-2003-9, a.3;

ARTICLE 9. Les plaques portant les numéros civiques doivent être installées par le propriétaire à proximité de l'entrée principale des bâtisses et fixées dans l'espace délimité comme suit : à partir de chaque coin supérieur de la porte .6 mètre (2 pieds) vers le bas, .6 mètre (2 pieds) vers le haut et .6 mètre (2 pieds) vers l'extérieur, englobant l'espace situé au haut de la porte, en aucun cas la plaque d'identification du numéro civique ne peut être fixée sur la porte.

---

r. 371, a.9;

ARTICLE 10. Dans le cas où il est impossible d'installer la plaque d'identification du numéro civique selon les normes ci-dessus décrétées le propriétaire concerné doit prendre entente avec la personne responsable chargée de l'administration du présent règlement, pour déterminer l'endroit où devra être installer la plaque.

---

r. 371, a.10;

ARTICLE 11. *(Abrogé).*

r. 371, a.11; VS-2003-9, a.3;

### SECTION III – DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 12. La personne chargée de l'application du présent règlement est nommée par résolution du conseil de Ville.

r. 371, a.12;

ARTICLE 13. Toute infraction ou contravention à l'une quelconque des dispositions du présent règlement rend le délinquant passible d'une amende minimale de 25,00 \$ et maximale de 300,0 \$ et les frais ou, à la discrétion du Tribunal, d'un emprisonnement d'une durée maximale de deux (2) mois; et si l'infraction continue, elle constitue, jour par jour, une offense séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.

r. 371, a.13;

ARTICLE 14. *(Abrogé).*

r. 371, a.14;

ARTICLE 15. Le présent règlement entrera en vigueur après que les formalités prescrites auront été dûment complétées.

r. 371, a.15;

PASSÉ ET ADOPTÉ tel que ci-haut mentionné en séance présidée par le maire.

MAIRE

GREFFIER